



MULTIMONDO

Communiqué de presse du 26.1.2015

Ouverture de l'Antenne d'intégration pour la région Bienne — Seeland — Jura bernois

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'intégration en janvier 2015, MULTIMONDO gère, sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (GEF), une des quatre antennes d'intégration du canton. Les consultations pour les migrantes et migrants sont offertes sur trois sites : à Bienne (Rue du Marché-Neuf 64), à Moutier et à St-Imier. La collaboration avec les communes a bien commencé.

Au sujet de l'Antenne d'intégration

L'Antenne d'intégration est un partenaire important des communes de la région Bienne — Seeland — Jura bernois pour la mise en œuvre de la loi sur l'intégration. La mission de l'Antenne d'intégration est d'accompagner les personnes nouvellement arrivées en Suisse dans leur processus d'intégration en les conseillant et en les soutenant selon le principe „encourager et exiger“ (2^{ème} et 3^{ème} degrés du modèle bernois, voir annexe). De plus, l'Antenne d'intégration a également un mandat de base pour des consultations destinées à la population déjà établie. Pour cela, MULTIMONDO peut s'appuyer sur les expériences du Centre de compétence pour l'intégration que l'association a géré sur mandat de la ville de Bienne de 2007 à 2014. L'Antenne d'intégration est financée par un contrat de prestations de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne. (GEF)

Développement de l'offre & nouveaux sites

Les consultations seront offertes dorénavant dans 13 langues. A Bienne, MULTIMONDO a déménagé à la Rue du Marché-Neuf 64, où l'Antenne propose ses services pour Bienne et le Seeland. Dans le Jura bernois, l'Antenne d'intégration est représentée à Moutier et à St-Imier.

Premières expériences

La collaboration entre les 108 communes de la région Bienne — Seeland — Jura bernois, l'Antenne d'intégration et les Services des migrations a commencé le 5 janvier dans le cadre du modèle bernois. Celle-ci a dans

l'ensemble bien commencé. MULTIMONDO a reçu dès le premier jour des assignations pour des entretiens concernant des clarifications des besoins de personnes nouvellement arrivées en matière d'intégration. Il est pour l'instant difficile d'estimer quelle sera l'évolution du nombre de cas. Cela sera examiné au fur et à mesure des annonces.

Lien

www.multimondo.ch

Contact médias

Thomas Minger, Président de MULTIMONDO, 079 263 81 80

Anne Aufranc, directrice de MULTIMONDO,
anne.aufranc@multimondo.ch; 032 322 50 20, 076 573 08 03

Annexe: le modèle bernois

Au cœur de la loi sur l'intégration se trouve le modèle bernois à trois degrés qui entend soutenir l'intégration des personnes nouvellement arrivées en Suisse de façon systématique. Celles-ci sont informées de leurs droits et de leurs devoirs ainsi que des offres d'intégration existant dans leur région déjà dès leur annonce à la commune dans le cadre d'un premier entretien personnel (premier degré).

Si un besoin d'informations plus important se fait sentir lors de ce premier entretien à la commune, la personne sera dirigée vers l'Antenne d'intégration (ADI) pour un entretien plus approfondi. La tâche de l'Antenne d'intégration est d'accompagner et de soutenir la personne nouvellement arrivée dans son processus d'intégration (deuxième degré).

Le modèle bernois prévoit comme troisième degré la possibilité d'une convention d'intégration contraignante, préparée par l'Antenne d'intégration et ordonnée par le Service de migration. Cette mesure s'applique aux personnes nouvellement arrivées en provenance d'états ne faisant pas partie de l'UE ou de l'AELE qui présentent des besoins d'intégration élevés et qui ne peuvent pas agir par elles-mêmes.